

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 68.306.497, un actif net de D : 68.172.011 et un bénéfice de la période de D : 576.159.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 10,65% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2022
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	52 231 653	70 318 869	51 293 829
Obligations et valeurs assimilées		48 853 049	64 581 785	48 329 065
Titres OPCVM		3 378 604	5 737 084	2 964 764
Placements monétaires et disponibilités		16 026 979	19 894 020	5 693 601
Placements monétaires	5	4 541 343	100 458	1 741 061
Disponibilités		11 485 636	19 793 562	3 952 540
Créances d'exploitation	6	47 865	65 935	2 568 626
TOTAL ACTIF		68 306 497	90 278 824	59 556 056
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	129 490	238 176	152 357
Autres créditeurs divers	8	4 996	15 015 095	5 431
TOTAL PASSIF		134 486	15 253 271	157 788
ACTIF NET				
Capital	9	65 168 089	71 471 881	57 256 601
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieures		2 434 169	2 862 762	370
Sommes distribuables de l'exercice en cours		569 753	690 910	2 141 297
ACTIF NET		68 172 011	75 025 553	59 398 268
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		68 306 497	90 278 824	59 556 056

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
Revenus du portefeuille-titres	10	583 767	3 057 268
Revenus des obligations et valeurs assimilées		583 767	2 936 876
Revenus des titres OPCVM		-	120 392
Revenus des placements monétaires	11	40 365	288 527
Revenus des prises en pension		17 385	549 292
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		641 517	3 895 087
Intérêts des mises en pensions		-	(9 691)
Charges de gestion des placements	12	(130 086)	(741 418)
REVENU NET DES PLACEMENTS		511 431	3 143 978
Autres charges	13	(15 353)	(118 456)
RESULTAT D'EXPLOITATION		496 078	3 025 522
Régularisation du résultat d'exploitation		73 675	(884 225)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		569 753	2 141 297
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(73 675)	884 225
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		50 415	616 988
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		29 666	(334 735)
RESULTAT DE LA PERIODE		576 159	3 307 775

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	576 159	1 146 442	3 307 775
Résultat d'exploitation	496 078	1 009 555	3 025 522
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 415	57 023	616 988
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 666	79 864	(334 735)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(2 433 381)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 197 584	(11 751 076)	(27 106 313)
Souscriptions			
- Capital	52 123 414	98 237 533	312 407 844
- Régularisation des sommes non distribuables	41 680	49 314	465 032
- Régularisation des sommes distribuables	2 212 874	4 236 461	10 819 945
Rachats			
- Capital	(44 303 481)	(109 189 758)	(337 675 502)
- Régularisation des sommes non distribuables	(30 206)	(90 247)	(551 178)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 846 697)	(4 994 379)	(12 572 454)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 773 743	(10 604 634)	(26 231 919)
ACTIF NET			
En début de période	59 398 268	85 630 187	85 630 187
En fin de période	68 172 011	75 025 553	59 398 268
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	560 153	808 201	808 201
En fin de période	636 657	700 685	560 153
VALEUR LIQUIDATIVE	107,078	107,075	106,039
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	1,06%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	50 000	51 102	0,07%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	400 000	418 928	0,61%
STB 2008/2	40 000	750 000	754 480	1,11%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	100 000	100 476	0,15%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	100 000	100 534	0,15%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	750 000	772 572	1,13%
Emprunts national		2 675 000	2 696 294	3,96%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	375 000	389 872	0,57%
EMP NAT T1 2022 -C 9.10% TF	23 000	2 300 000	2 306 422	3,38%
Bons du trésor assimilables		29 082 630	31 146 577	45,69%
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	545	562 847	572 152	0,84%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 910 483	23 539 921	34,53%
BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 910 800	1 960 363	2,88%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 698 500	5 074 141	7,44%
Titres OPCVM		3 147 969	3 378 604	4,96%
AMEN PREMIERE	4 874	500 029	500 506	0,73%
ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	1 175	120 005	121 877	0,18%
FIDELITY SICAV PLUS	9 000	1 136 358	1 136 358	1,67%
FINA O SICAV	489	50 051	59 325	0,09%
GO SICAV	2 923	300 087	369 040	0,54%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	147 323	0,22%
SANADET SICAV	1 297	142 315	143 687	0,21%
UGFS BONDS FUNDS	72 914	754 519	900 488	1,32%
TOTAL		49 522 179	52 231 653	76,62%
Pourcentage par rapport au total actifs				76,47%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 4.541.343 se détaillant comme suit :

		Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% actif net
Billets de trésorerie		1 472 104	1 486 052	2,18%
BT AETECH au 16/05/2022 (au taux de 9.52%)	90 jours	1 472 104	1 486 052	2,18%
Comptes à terme		250 000	252 874	0,37%

Placement BTL au 28/11/2022 (au taux fixe 6,25%)	355 jours	150 000	152 342	0,22%
Placement BTL au 16/02/2023 (au taux fixe 6,19%)	360 jours	100 000	100 532	0,15%
Créances sur opérations de pensions livrées		2 800 000	2 802 417	4,11%
Pension Livrée ATB au 04/04/2022 (au taux de 7,25%)	10 jours	1 000 000	1 001 389	1,47%
Pension Livrée ATB au 07/04/2022 (au taux de 7,25%)	10 jours	800 000	800 635	1,17%
Pension Livrée ATB au 11/04/2022 (au taux de 7,25%)	12 jours	1 000 000	1 000 393	1,47%
TOTAL		4 522 104	4 541 343	6,66%
Pourcentage par rapport au total des actifs				6,65%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à D : 47.865, contre un solde de D : 65.935, à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	112	24 571	30 856
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	10 000	25 000	11 900
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	32 227	-	2 520 344
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (*)	200 000	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (*)	(200 000)	(200 000)	(200 000)
Charges payées d'avance (**)	-	10 838	-
Autres débiteurs	5 526	5 526	5 526
Total	<u>47 865</u>	<u>65 935</u>	<u>2 568 626</u>

(*) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(**) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées réalisées avant le 19 Février 2021, calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021 qui seront étalées jusqu'au 30/09/2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2022 à D : 129.490, contre D : 238.176, à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	129 490	238 176	152 357
Total	129 490	238 176	152 357

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à D : 4.996, contre D : 15.015.095, au 31/03/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	4 996	9 359	5 431
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	15 005 736	-
Total	4 996	15 015 095	5 431

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	57 256 601
Nombre de titres	560 153
Nombre d'actionnaires	1 744

Souscriptions réalisées

Montant	52 123 414
Nombre de titres émis	509 934
Nombre d'actionnaires nouveaux	32

Rachats effectués

Montant	(44 303 481)
Nombre de titres rachetés	(433 430)

Nombre d'actionnaires sortants	(100)
--------------------------------	-------

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 415
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 666
Régularisation des sommes non distribuables	11 474

Capital au 31-03-2022

Montant	65 168 089
Nombre de titres	636 657
Nombre d'actionnaires	1 676

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2022 à D : 583.767, contre D : 789.208 pour la même période de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>200 766</u>	<u>341 390</u>	<u>1 201 653</u>
-			
- Intérêts	200 766	341 390	1 201 653
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>383 001</u>	<u>447 818</u>	<u>1 735 223</u>
-			
- Intérêts des BTA et emprunt national	383 001	447 818	1 735 223
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	=	=	<u>120 392</u>
-			
- Dividendes	-	-	120 392
TOTAL	583 767	789 208	3 057 268

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2022 à D : 40.365, contre D : 26.406 pour la même période de l'exercice 2021, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	Année 2021
Intérêts des billets de trésorerie	27 545	-	43 812
Intérêts des comptes à terme	3 068	458	81 195
Intérêts des dépôts à vue	9 752	25 948	87 493
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	76 027
-			
TOTAL	40 365	26 406	288 527

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2022 à D : 130.086, contre D : 238.773 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021, et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	Année 2021
Rémunération de gestionnaire	130 086	238 773	741 418
-			
TOTAL	130 086	238 773	741 418

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2022 à D : 15.353, contre D : 43.267, pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	Année 2021
Redevance du CMF	14 575	26 753	83 072
Services bancaires et assimilés	76	1 200	5 336
Commission sur pensions livrées (*)	502	15 114	29 848
Autres	200	200	200
TOTAL	15 353	43 267	118 456

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.